

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.05.92	Date de révision	Date de mise en application 01.05.92
1. Dénomination de la fonction Administrateur/administratrice-système 2		Code fonction 2.03.019	
2. But de la fonction Assumer la gestion, l'exploitation, le fonctionnement et l'adaptation aux nouveaux besoins d'un système informatique multi-utilisateurs. Assister les utilisateurs dans l'emploi rationnel des moyens informatiques			
3. Description de la fonction Outre les tâches de l'administrateur-système 1, la fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'installation de tout nouveau logiciel ou version de logiciel; - le développement, l'adaptation et l'installation de programmes ou procédures utiles au fonctionnement du système; - l'optimisation des ressources; - l'écoute des utilisateurs, la réponse à leurs besoins dans la limite des compétences déléguées ou en collaboration avec le service informatique responsable; - les tâches de "programmeur-analyste" d'application. - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques ou fonctionnels. <p>Ces activités requièrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une formation de base du niveau de technicien ET en informatique; - la formation spécifique de l'administrateur 1 avec quelques années de pratique; - cours avancé administrateur du réseau utilisé; - cours avancé sur les systèmes d'exploitation utilisés (passerelles, serveur télécom, etc); - cours liés à la résolution de problèmes pouvant survenir sur le réseau local; - maîtrise de tous les utilitaires installés sur le serveur; - des connaissances en analyse-programmation adaptées au contexte; - une indispensable formation continue permettant de maîtriser, voire de devancer l'évolution des logiciels et systèmes d'exploitation utilisés. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	D	H	B	H	Cl. max. 15
Points	30	13	42	8	50	Total 143